

Décret

Générale

colonial

Décret n° 71-616 modifiant le décret n° 66-271 du 4 mai 1966 portant création d'une caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (JO.R.F. du 25 juillet 1971, D: 7365)

n° 71-616

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 juillet 1971

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1971

Date du numéro
25 août 1971

VISAS

Le Premier Ministre, Sur le rapport du Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre du Développement industriel et scientifique, du Ministre de l'Equipeement et du Logement, du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, Vu le décret n° 66-271 du 4 mai 19,66 portant création d'une caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1[®]. — L'article 1 (2° et 2° alinéas) du décret n° 66-271 du 4 mai 1966 portant création d'une caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales est modifié ainsi qu'il suit: «La caisse apporte son concours aux départements, communes et à leurs groupements, aux territoires d'outre-mer, aux chambres de commerce et d'industrie, aux ports autonomes et aux organismes bénéficiant de la garantie de ces collectivités dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 du décret n° 53-709 du 9 août 1953, les articles 2 à 9 du décret n° 54-164 du 15 février 1954, modifié par le décret n° 61-1030 du 11 septembre 1961, l'article 1 du décret n° 55-632 du 20 mai 1955 et l'article 3 du décret n° 60-953 du 8 septembre 1960. Elle gère les emprunts précédemment émis en application de ces décrets. «Elle peut également faciliter, à l'aide des ressources que lui procure notamment l'émission d'emprunts, l'équipement de ces collectivités et organismes. »

Art. 2

Le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Développement industriel et scientifique, le Ministre de l'Equipeement et du Logement, le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Jacques CHABAN-DELMAS. Par le Premier Ministre : **Le Ministre de l'Economie et des Finances, Valéry GISCARD D'ESTAING.** Le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, **Pierre MESSMER.** Le Ministre de

l'Intérieur, Raymond MARCELLIN. Le Ministre du Développement industriel et scientifique, François ORTOLI. DU De Le Ministre de l'Équipement et du Logement, Albin CHALANDON. Le Ministre de l'Agriculture, Michel COINTAT. Le Ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, Robert BOULIN. Le Secrétaire d'État. duprès du Ministre de l'Intérieur, Arfdré BORD. Le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, Jean TAITTINGER.